

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE HAUTE SURVEILLANCE  
DU TRIBUNAL CANTONAL  
chargée d'examiner l'objet suivant :  
Pétition de Cocou Djossou**

**1. PREAMBULE**

Sous la présidence du soussigné, la Commission de haute surveillance du Tribunal cantonal est composée de MM. Nicolas Mattenberger, Gérald Creteigny, Marc-Olivier Buffat, Jean-Marc Chollet, Jacques Haldy et Jean-Marc Sordet.

La Commission de haute surveillance du Tribunal cantonal a examiné la pétition mentionnée en titre le 22 janvier 2014.

Le pétitionnaire, M. Cocou Jean-Baptiste Djossou, a déjà déposé plusieurs pétitions similaires les 28 juin 2011 et 5 juin 2012, qui ont été classées par le Grand Conseil les 8 mai 2012 et 2 octobre 2012. Déjà entendu lors de la séance du 20 septembre 2011, et à défaut de faits nouveaux, le pétitionnaire n'a pas été réentendu.

**2. DELIBERATIONS**

De la même manière que dans ses précédentes pétitions, il apparaît que le pétitionnaire conteste les décisions de la justice, ce qui ne ressortit pas aux compétences de la commission. Au vu de ce qui précède, la commission, à l'unanimité, recommande le classement de la présente pétition.

**3. VOTE**

*Classement de la pétition*

*A l'unanimité des membres présents, la commission recommande au Grand Conseil de classer cette pétition.*

Lausanne, le 24 janvier 2014.

*Le rapporteur :  
(Signé) Jacques-André Haury*